



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



REGISTRE

Public d'accessibilité



Document disponible à l'accueil de
la Direction Départementale des Territoires
19 place de l'ancien foirail - 32000 AUCH

Le contexte

Les gestionnaires et / ou propriétaires et exploitants des établissements recevant du public (ERP) sont tenus de mettre à disposition du public un registre permettant de communiquer sur le niveau d'accessibilité des prestations proposées par établissement.

Ce registre un outil de communication entre la Direction Départementale des Territoires et les usagers. Il a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'ERP et de ses prestations.

Il doit également permettre de faire connaître, mais aussi de valoriser, les actions mises en œuvre en faveur de l'accueil de tous les publics.

Les textes de références

Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/3/28/LHAX1702913D/jo/texte>

Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/19/LHAL1614039A/jo/texte/fr>



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le 4/01/2024

Direction Départementale des Territoires du Gers

Registre public d'accessibilité

Le présent registre public d'accessibilité est consultable à l'accueil de la Direction Départementale des Territoires du Gers (DDT).

A ce titre le personnel qui vous reçoit a été sensibilisé à la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

Un ascenseur est à votre disposition afin de vous diriger dans les différents services de la DDT. Cet appareil est entretenu de manière régulière conformément à la réglementation.

Ce site héberge les services suivants de la DDT :

- Direction;
- Service Agriculture Forêt Environnement;
- Service Energies, Connaissances et Urbanisme;
- Secrétariat Général Commun Départemental;
- DT et UID DREAL

Deux autres services de la DDT du Gers sont situés dans le bâtiment de la cité administrative au 1 bis place du foirail à Auch :

- Service Cohésion des Territoires;
- Service Eau et Risques.

Les documents présents dans ce registre sont :

- attestation de mise en accessibilité du bâtiment;
- plans de masse;
- plans des locaux;



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le 04/01/2024

Cité administrative du Gers – Registre public d'accessibilité

Le présent registre public d'accessibilité est consultable à l'accueil de la cité administrative du Gers.

A ce titre le personnel qui vous reçoit a été sensibilisé à la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

Un ascenseur est à votre disposition afin de vous diriger dans les différents services de la cité administrative. Cet appareil est entretenu de manière régulière conformément à la réglementation.

Ce site héberge les services suivants :

- Agence Régionale de Santé;
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, de la Solidarité et de la Protection des Populations;
- Direction Départementale des Territoires du Gers.

Les documents présents dans ce registre sont :

- attestation de mise en accessibilité du bâtiment;
- plans de masse;
- plans des locaux;



PREFECTURE DE REGION - SGAR
19, place du Forail
32007 AUCH Cedex

ATTESTATION D'ACCESSIBILITE HANDICAPES

Etablissement Recevant du Public
câdre bâti existant

PHASE : FINALE - indice 0

Affaire N° C-TLCT-2021-20-108289

Siège de la DDT du Gers
Place du Foirail
32000 AUCH

La Responsable de Mission :
Noémie GUILLAMET



Réf : NBI/AGE -T/20-21L0074 - Rapport rédigé le : 08/06/2021
Noémie GUILLAMET - Responsable de Mission - 05.34.43.46.40

noemie.guillamet@btp-consultants.fr

Siège de la DDT du Gers

Place du Foirail 32000 AUCH

Mission : Vérification d'Accessibilité - Etablissement Recevant du Public

**ATTESTATION DE VÉRIFICATION DE L'ACCESSIBILITÉ
AUX PERSONNES HANDICAPÉES
d'établissement recevant du public
situé dans un CADRE BATI EXISTANT**

Je soussignée, **Noémie GUILLAMET** de la société **BTP Consultants**, en qualité d'Organisme de Contrôle Technique au sens du CCH art. L 111-23, titulaire d'un agrément ministériel l'habilitant à intervenir sur les bâtiments,

atteste que par contrat de vérification technique n° 1510479212, en date du 25/01/2021, la société **PREFECTURE DU GERS**, Maître de l'Ouvrage de l'opération suivante :

Siège de la DDT du Gers

Place du Foirail

32000 AUCH

HORS TRAVAUX SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE

(cadre du CCH art. L111-7-3 dernier alinéa)

a confié, à **BTP Consultants**, qui l'a réalisée, une mission de vérification technique visant à vérifier si l'établissement existant respecte les règles d'accessibilité.

Nota :

Les règles d'accessibilité applicables sont les règles en vigueur rappelées ci-après auxquelles sont adjointes les éventuelles dérogations propres à l'opération et citées ci-après.

Nombre de bâtiments, équipements ou locaux séparés :

3 (A, B et E)

Règles en vigueur considérées :

✓ Articles R 111-19-7 à R 111-19-11 du CCH relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées applicable aux établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et aux installations ouvertes au public existantes. ;

✓ Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret no 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public

**ATTESTATION DE VÉRIFICATION DE L'ACCESSIBILITÉ
AUX PERSONNES HANDICAPÉES
d'établissement recevant du public
situé dans un CADRE BATI EXISTANT**

➤ Dérogations accordées, telles que portées à la connaissance du vérificateur :

Sans Objet

➤ Documents remis au vérificateur et pris en compte dans le cadre de sa mission :

Sans Objet

A l'issue de sa visite de vérification, réalisée selon les termes et conditions du contrat précité et qui s'est déroulée le **08.06.2021**, le vérificateur a constaté sur les travaux réalisés le respect des règles d'accessibilité applicables.

TOULOUSE, le 08 juin 2021

Signature du Responsable de Mission :



Signification des avis :

R : Le vérificateur a constaté sur les travaux réalisés le respect des règles d'accessibilité applicables

NR : Le vérificateur a constaté sur les travaux réalisés une ou des dispositions contraires au respect des règles d'accessibilité applicables

SO : La disposition considérée est Sans Objet pour la présente opération

DESCRIPTIF

Date de dépôt du permis de construire éventuel :	/
- Maître d'ouvrage :	Préfecture de Région - SGAR Service de la PFRA
- Maître d'ouvrage délégué :	/
- Architecte / Maître d'oeuvre :	/
Descriptif de l'établissement :	
Nombre d'étages de l'établissement :	Bâtiments A et B : 2 étages / Bâtiment E en RDC
Nombre de sous-sols :	0
Informations et descriptions complémentaires :	
<p>L'attestation se limite aux contrôles des éléments listés dans le tableau transmis le 22/02/2021 par M ZANARDO. Liste que voici :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment A (principal) : <ul style="list-style-type: none"> * accès aux équipements banque d'accueil * circulations verticales : sécurisation escaliers (NDM, CM, BEV, MC) * circulations verticales : ascenseur (signal sonore et adaptation de la cabine) * vitrophanie sur les parois vitrées (sas d'entrée et entrée du R+1) * mise en place d'une boucle à induction magnétique pour les mal-entendants à l'accueil * signalétique intérieure générale * sanitaire des 3 niveaux : barre de tirage sur le sanitaire PMR, lavabo accessible dans le sas, éclairage et signalétique - Bâtiment B (en communication du bâtiment A) : on accède aux niveaux du bâtiment B via l'escalier/ascenseur du bâtiment A. - Bâtiment E (zone ERP : salle de réunion et sanitaire accessible). Il n'y a pas d'accès piéton à cette salle ; un accès véhicule avec place de stationnement accessible. <ul style="list-style-type: none"> * ressaut porte d'entrée salle de réunion * signalétique * sanitaire : dispositif pour refermer la porte - Bâtiment C : en liaison avec le bâtiment E. L'accès via le bâtiment C est réservé au personnel - Bâtiment R : réservé au personnel 	
Pièces établissant la conformité de l'établissement :	
<ul style="list-style-type: none"> - Tableau des travaux réalisé dans le cadre de l'Ad'AP transmis le 22/02/2021 par M ZANARDO - Mails du 25/05/21 de M FAUGERES et du 08/06/21 de M ZANARDO attestant des travaux 	



PREFECTURE DE REGION - SGAR
19, place du Forail
32007 AUCH Cedex

ATTESTATION D'ACCESSIBILITE HANDICAPES

Etablissement Recevant du Public
câdre bâti existant

PHASE : FINALE - indice 0

Affaire N° C-TLCT-2021-20-108287

Cité administrative du Gers
Place du Foirail
32000 AUCH

La Responsable de Mission :
Noémie GUILLAMET

Réf : NBI/AGE - T/20-21L0118- Rapport rédigé le : 27/05/2021
Noémie GUILLAMET - Responsable de Mission - 05.34.43.46.40
noemie.guillamet@btp-consultants.fr

Cité administrative du Gers

Place du Foirail 32000 AUCH

Mission : Vérification d'Accessibilité - Etablissement Recevant du Public

**ATTESTATION DE VÉRIFICATION DE L'ACCESSIBILITÉ
AUX PERSONNES HANDICAPÉES
d'établissement recevant du public
situé dans un CADRE BATI EXISTANT**

Je soussignée, **Noémie GUILLAMET** de la société **BTP Consultants**, en qualité d'Organisme de Contrôle Technique au sens du CCH art. L 111-23, titulaire d'un agrément ministériel l'habilitant à intervenir sur les bâtiments,

atteste que par contrat de vérification technique n° 1510479212, en date du 25/01/2021, la société **PREFECTURE DU GERS**, Maître de l'Ouvrage de l'opération suivante :

Cité administrative du Gers

Place du Foirail

32000 AUCH

HORS TRAVAUX SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE

(cadre du CCH art. L111-7-3 dernier alinéa)

a confié, à **BTP Consultants**, qui l'a réalisée, une mission de vérification technique visant à vérifier si l'établissement existant respecte les règles d'accessibilité.

Nota :

Les règles d'accessibilité applicables sont les règles en vigueur rappelées ci-après auxquelles sont adjointes les éventuelles dérogations propres à l'opération et citées ci-après.

Nombre de bâtiments, équipements ou locaux séparés :

1

➔ **Règles en vigueur considérées :**

✓ Articles R 111-19-7 à R 111-19-11 du CCH relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées applicable aux établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et aux installations ouvertes au public existantes. ;

✓ Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret no 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public

**ATTESTATION DE VÉRIFICATION DE L'ACCESSIBILITÉ
AUX PERSONNES HANDICAPÉES
d'établissement recevant du public
situé dans un CADRE BATI EXISTANT**

➤ **Dérogations accordées, telles que portées à la connaissance du vérificateur :**

Sans Objet

➤ **Documents remis au vérificateur et pris en compte dans le cadre de sa mission :**

Sans Objet

A l'issue de sa visite de vérification, réalisée selon les termes et conditions du contrat précité et qui s'est déroulée le **25.05.2021**, le vérificateur a constaté sur les travaux réalisés le respect des règles d'accessibilité applicables.

TOULOUSE, le 27/05/2021

Signature du Responsable de Mission :



Signification des avis :

R : Le vérificateur a constaté sur les travaux réalisés le respect des règles d'accessibilité applicables

NR : Le vérificateur a constaté sur les travaux réalisés une ou des dispositions contraires au respect des règles d'accessibilité applicables

SO : La disposition considérée est Sans Objet pour la présente opération

DESCRIPTIF

DESCRIPTIF	
Date de dépôt du permis de construire éventuel :	/
- Maître d'ouvrage :	Préfecture de Région - SGAR Service de la PFRA
- Maître d'ouvrage délégué :	/
- Architecte / Maître d'oeuvre :	/
Descriptif de l'établissement :	
Nombre d'étages de l'établissement :	3 étages
Nombre de sous-sols :	0
Informations et descriptions complémentaires :	
<p>L'attestation se limite aux contrôles des éléments listés dans le tableau transmis le 22/02/2021 par M ZANARDO. Liste que voici :</p> <ul style="list-style-type: none"> * escaliers extérieurs : sécurisation escaliers (NDM, CM, BEV, MC) * rendre accessible l'entrée principale + signalétique, remplacement porte du sas * escaliers intérieurs : sécurisation escaliers (NDM, CM, BEV, prolongation MC escaliers intérieurs, ajout de MC) * déplacement de mobilier * circulations verticales : ascenseur (signal sonore et adaptation de la cabine, déplacement commande d'appel) * accès aux équipements banque d'accueil * mise en place d'une boucle à induction magnétique pour les mal-entendants à l'accueil * aménagement d'un sanitaire accessible qu'au RDC 	
Pièces établissant la conformité de l'établissement :	
- Tableau des travaux réalisé dans le cadre de l'Ad'AP transmis le 22/02/2021 par M ZANARDO	